

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 7 Février 2019

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 BARTHET-FAVART Véronique

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- *Travaux 2019*
 - *Travaux réseau eau*
 - *Travaux forêt 2019*
 - *Convention périscolaire*
 - *Subventions aux associations 2019*
 - *Affaires diverses*
 - *Demande acquisition terrain communal*
 - *Pylône radiotéléphonie*
 - *Contrats assurance commune*
 - *Divers*

1. Travaux 2019

En vue de la préparation du budget, le Conseil liste les travaux susceptibles d'être réalisés en 2019 : clocher de l'Eglise, aménagements de sécurité route départementale, crochets à neige sur le toit de la mairie et du bâtiment communal, élargissement haut de la route de Malpas.

Tous ces travaux sont à chiffrer afin de définir des priorités.

Monsieur le maire précise qu'il va prendre un arrêté municipal et informer tous les riverains des voies communales qu'ils sont responsables de la neige de leur toit qui risque de tomber sur le domaine public.

2. Travaux réseau Eau

La commune achète beaucoup plus d'eau au syndicat des eaux des Tareaux qu'elle n'en revend aux particuliers.

Ceci peut s'expliquer par l'âge des conduites et/ou des compteurs.

Le Conseil propose de poser des compteurs sur les conduites pour détecter les « tronçons fuyards ».

De plus, plus de 80 compteurs de particuliers ont plus de 10 ans et devraient être changés.

Des devis seront demandés pour ces travaux.

Un devis a été demandé pour numériser les réseaux d'eau situés en forêt.

3. Travaux forêt 2019

Les coupes des parcelles 4 et 7 (en partie) ont été reportées en 2019 faute d'acheteur.

Sur 2019, les coupes sont prévues dans les parcelles 9, 12 et 17. Le garde ONF propose de vendre la parcelle 9 en pré-vente (et non en contrat d'approvisionnement). Accord du conseil

L'ONF propose le programme de travaux pour 2019 : Dégagement parcelle 4 et entretien du parcellaire parcelles 9, 12 et 17. Le conseil décide de consulter des entreprises de travaux forestiers pour ces travaux. Le garde propose de réaliser une piste parcelle 9 avec les matériaux stockés en forêt. Accord du conseil.

4. Conventions périscolaire

De nouvelles conventions pour la gestion du périscolaire et d'extra-scolaire (vacances) doivent être signées avec Familles Rurales. Les élus n'ayant pas tous les éléments, la décision est reportée.

5. Subventions aux associations

Le club de randonnée s'est créé en association afin de pouvoir s'assurer et demande une subvention communale. Le conseil accepte de verser 100 € au club de randonnée.

Le Conseil reconduit les montants de 2018 avec une augmentation de 20 € pour le Club de l'Amitié.

6. Affaires diverses

- Demande de l'entreprise Espatial pour disposer d'une surface de 5 000 m² environ pour un dépôt de stockage et de broyage de branches. Voir pour l'emplacement et les modalités éventuelles.
- Le pylône de téléphonie Orange doit être remplacé. Un dossier d'information est disponible en mairie.
- La commune est actuellement assurée à MMA et a demandé un tarif comparatif à Groupama. Après négociation et baisse des cotisations, la commune décide de rester assurée à la MMA.
- Le syndicat des eaux des Tareaux prévoit d'alimenter le réservoir de tête en électricité. Le conseil autorise le maire à signer la convention de passage avec Enedis sur le territoire communal.
- Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat de nettoyage des réservoirs d'eau communaux, avec la société Gaz et Eaux (renouvellement).
- Le Conseil municipal décide de voter une motion pour défendre les services des urgences de Pontarlier.
- Le Conseil municipal prend connaissance d'un projet de motion relative à l'augmentation des charges de fonctionnement du SDIS (carburant, frais autoroutiers...). Il accepte de voter cette motion.
- Valeurs locatives : l'avocat en charge du dossier propose que tous les administrés fassent une demande de révision de leur valeur locative individuellement. Le Conseil réfléchit à une façon d'agir plus simple.
- Demande pour clôturer le terrain communal situé chemin du haut : refus du conseil.

La séance est levée à 22 h 40
Les Grangettes, le 8 février 2019.

Le Maire,

